

Harmoniser les transmissions

Les professionnels intervenant en établissement médico-social auprès des personnes handicapées sont amenés à renseigner des écrits professionnels pertinents et synthétiques afin d'augmenter la qualité du suivi des résidents. Ils passent ainsi de la culture de l'information orale à la culture de l'information écrite voire informatisée, pour des raisons de traçabilité, de qualité, de changements de procédures...

Par leur relation de proximité avec les résidents et leurs familles, les différents intervenants détiennent des informations qu'ils doivent être à même de transcrire, en particulier en terme de pertinence, de clarté, de précision et d'objectivité pour augmenter la qualité de prise en charge et prendre leur place dans le processus d'accompagnement.

L'écrit dans le dossier du résident est indissociable de l'organisation, de la coordination et de la continuité du « prendre soin » au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

De par la traçabilité qu'il améliore, l'écrit contribue à la qualité de l'accompagnement et permet de prévenir tout contentieux.

Les transmissions organisent et retranscrivent dans le dossier du résident les échanges écrits et oraux le concernant. Elles mettent en évidence les changements dans l'état de santé, les priorités d'actions et les résultats obtenus.

Il s'agit aussi pour le professionnel de savoir structurer l'information correspondant à un événement significatif ou un problème et de transmettre efficacement pour assurer un suivi personnalisé en équipe.

Objectifs

PRINCIPAL

- Utiliser et organiser les méthodes de transmissions écrites et orales en équipe pluridisciplinaire.

SPÉCIFIQUES

- Appréhender les enjeux des transmissions écrites et orales en établissement médico-social.
- Appréhender les problèmes des personnes accompagnées selon un processus de raisonnement clinique.
- Guider le choix et l'évaluation des interventions en fonction des résultats.
- Utiliser au quotidien les informations récentes concernant le bénéficiaire.

Contenu

- La notion de traçabilité au cœur de la sécurité.
- La connaissance des types d'écrits professionnels en fonction de leur objectif.
- La définition des critères de qualité attendus en matière d'écrits professionnels.
- Le dossier du résident.
- La responsabilité juridique des professionnels au regard des écrits professionnels.
- Les méthodes de transmission écrites : narratives et ciblées (Donnée, Action, Résultat - DAR).
- Articulation avec les autres supports de suivi et les outils d'organisation.
- Valeur de la communication : les transmissions orales.
- Appréciation de la qualité des transmissions.

Méthode

- Identification des besoins de formation.
- Positionnement en début et en fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.
- Échanges et réflexions, mise en situation, analyse de situations apportées par les stagiaires.
- Apports bibliographiques.
- Évaluation des connaissances pendant la formation et à chaud, et délivrance d'une attestation de fin de formation.

INTRA-ÉTABLISSEMENT

Durée : 2 jours (14 heures) pour un programme traitant uniquement des transmissions écrites, 3 jours (21 heures) pour un programme traitant à la fois des transmissions écrites et orales.

Coût : 1 310 €/jour

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement des formatrices.

Infos Pratiques

14 PARTICIPANTS MAXIMUM

PUBLIC

Ce stage s'adresse à tout professionnel intervenant auprès de personnes polyhandicapées au quotidien : AES/AMP, AS, ME, IDE...

Par sa présence requise au terme de l'action, un cadre participant au bilan, voire à la formation, permet de porter une dynamique institutionnelle nécessaire à la pérennité des projets.

PRÉREQUIS Aucun prérequis n'est nécessaire.

INTERVENANTES

- **Karima PERNEE**, infirmière, stomathérapeute.
- **Valérie TARANNE**, cadre de santé.

ÉVALUATION

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenant évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p.128-129).